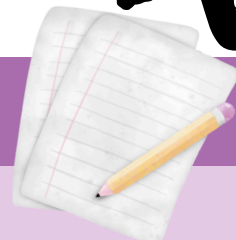


L'INFORMATEUR

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bonjour à toutes et à tous,

L'année scolaire 2025-26 est maintenant bien entamée et, comme à l'habitude, il s'agit d'une période fort chargée. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que certains dossiers nous occupent davantage tels que les coupures budgétaires, la composition de la classe et l'accès aux services dans un tel contexte, l'aménagement de la tâche et les divers projets de loi du gouvernement s'attaquant directement aux enseignant.es et aux organisations syndicales. Sachez que votre équipe syndicale travaille activement afin de mettre en place ce qu'il faut pour vous soutenir et pour défendre vos conditions de travail.

Tout au long du mois de septembre, nous sommes allé.es à votre rencontre, particulièrement dans les écoles secondaires, pour vous soutenir avec l'aménagement de la tâche individuelle. Nous avons été interpellé.es par rapport à divers enjeux, mais à la lumière des informations qui nous ont été transmises, on constate que des directions ne veulent plus reconnaître certaines activités professionnelles qui ont toujours été reconnues auparavant et qui sont toujours exigées. Nous vous rappelons qu'il est important de faire reconnaître le temps travaillé : temps fait, temps reconnu. Si vous éprouvez des difficultés, nous vous invitons à en parler à un.e délégué.e syndical.e ou à nous écrire directement au bureau syndical. Sachez qu'un mécanisme de résolutions de difficultés existe et peut être mis en place si vous n'arrivez pas à vous entendre avec votre direction.

Sur une note plus positive, nous profitons de l'occasion pour souligner la 16e Semaine pour l'école publique, qui se tient en ce moment, et ce, jusqu'au 5 octobre sous le thème de la valorisation de la langue française, l'école publique étant un lieu privilégié pour valoriser la langue commune et la promouvoir. Cette initiative syndicale est une belle occasion de mettre de l'avant les projets et les réussites qui se vivent dans nos milieux scolaires. Dans un contexte de coupures budgétaires tel que nous le vivons actuellement, il s'avère primordial de rappeler l'importance des enseignant.e.s de nos écoles publiques, qui permettent un accès à l'éducation à toutes et à tous et qui participent à bâtir une société meilleure.

Nous tenons aussi à souligner l'élection des personnes déléguées ainsi que celle des représentant.es sur les différents comités partitaires et syndicaux au cours du dernier mois. Votre implication fait toute la différence!

Enfin, nous tenons à vous rappeler de ne pas hésiter à faire appel à vos délégué.e.s ou à votre syndicat local pour toute question ou pour toute situation préoccupante ayant lieu dans votre milieu. Il nous fera plaisir de pouvoir vous aider.

Votre présidente,
Martine Dumas



NOTRE ÉCOLE, on l'aime PUBLIQUE!

29 septembre au 5 octobre 2025



simon
boulerice
porte-parole
de la SPEP



COUPURES BUDGÉTAIRES

Saviez-vous que, malgré les nombreuses annonces contradictoires du gouvernement caquiste en lien avec les coupures budgétaires en éducation, celles-ci ont bel et bien lieu dans nos milieux ?

Au CSSTL, des coupures de **2,6 millions** de dollars doivent présentement être mises en place. Les directions d'école auront donc nécessairement à faire des choix budgétaires.

Dans ce contexte, il sera très important de **poser des questions** à vos directions, que ce soit à travers le conseil d'école ou le conseil d'établissement, afin d'avoir des réponses claires: qu'est-ce qui sera coupé ? Quels seront les impacts sur les milieux, le travail des enseignant.es ainsi que le service à l'élève ?

Il sera également important de tenir le syndicat informé des répercussions afin que nous puissions faire les représentations nécessaires.

De plus, il est essentiel d'informer la population de ce que l'on vit dans le réseau. C'est entre autres pourquoi la FAE fait présentement une recherche de témoignages afin d'avoir des exemples concrets de l'impact négatif pour le réseau de l'éducation des choix budgétaires du gouvernement. Merci d'y participer en grand nombre !



**Vous constatez les impacts des
COUPES EN ÉDUCATION?
DITES-LE NOUS!**

Recherche
de témoignages

Pour remplir
le formulaire



NORMES ET MODALITÉS

Saviez-vous que ce sont les enseignant-es qui proposent les normes et modalités ?

C'est ce qui est clairement écrit dans l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

En ce sens, il ne devrait pas y avoir de membres de la direction siégeant sur le comité des normes et modalités, ni de conseillers pédagogiques ni de membres du personnel de soutien.

Si une direction d'école n'approuve pas la proposition des enseignant-es, elle doit leur donner ses motifs. Elle peut refuser les normes et modalités, mais **ne peut pas les modifier**. En cas de refus, les enseignant.es ont 30 jours pour présenter un nouveau projet de normes et modalités à la direction.

Si vous éprouvez des difficultés à ce propos, contactez-nous !



AMÉNAGEMENT DE LA TÂCHE

**Vous avez jusqu'au 15 octobre
pour compléter votre
consultation individuelle sur la
tâche.**

Vous éprouvez des difficultés? Vous êtes dans une impasse? N'hésitez pas à poser des questions et à demander de l'aide à vos personnes déléguées ainsi qu'au syndicat.

Si l'impasse persiste, sachez qu'il existe un mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement (8-13.03 EN).

**SI VOUS AVEZ BESOIN DE
REMPLIR
UN MÉCANISME**





FIN DU DÉBOULAGE

Dans son Info-Sanction 24-25-08, le ministère de l'Éducation annonçait son intention de mettre fin à la pratique nommée le déboulage à la formation générale des jeunes, puisque celle-ci n'était pas encadrée par la Loi sur l'instruction publique (LIP) ni par le Régime pédagogique (RP-FGJ).

Qu'est-ce que le déboulage ?

Il s'agissait d'une pratique qui permettait de reconnaître un programme de niveau inférieur à la suite de la réussite d'un programme de niveau supérieur au deuxième cycle du secondaire. Par exemple, un élève pouvait recevoir les crédits de son cours de CCQ échoué en 4e secondaire si, l'année suivante, il y avait réussite du cours de 5e secondaire.

Les principaux encadrements touchant le déboulage

Art. 28 du RP-FGJ : « Au second cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière [...] »

Art. 19 de la LIP : « Seul l'enseignant a la responsabilité d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés [...] »

Art. 34 du RP-FGJ : « Pour tous les programmes d'études offerts à l'enseignement secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaire, la note de passage est fixée à 60% [...] »

Donc, il ne devrait pas y avoir un élève ayant échoué une matière en 3e secondaire l'an dernier qui se retrouve dans cette même matière en 4e secondaire cette année. Cette situation est également valable pour le passage de la 4e à la 5e secondaire. Si vous êtes au courant d'un cas d'élève qui ne correspond pas à la directive ministérielle, merci d'en aviser le syndicat.



COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES

En juin dernier, les membres du CCF ont remis deux **bourses Femme persévérante**, l'une pour le secteur des Jeunes et l'autre pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Le CCF est très fier de souligner la persévérance scolaire d'élèves de notre territoire en remettant cette bourse, qui vise à reconnaître les efforts considérables de filles et de jeunes femmes de nos écoles et centres dans la poursuite de leurs études. Félicitations aux deux récipiendaires: Océanny Cowan-Bissonnette et Karine Wiseman!



MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Le **18 octobre prochain**, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) vous invite à débarquer en force à Québec!

Sous le thème « Encore en marche pour transformer le monde », des féministes de toutes les régions se rassembleront pour une grande journée de mobilisation collective. Des membres du SES seront de la partie pour dénoncer la pauvreté, les violences faites aux femmes et la crise environnementale.

Un autobus de la FAE se rendra à l'événement à partir de Montréal.

Si vous souhaitez être des nôtres, écrivez-nous avant le 8 octobre !



Pour connaître tous les détails de l'événement





ENQUÊTE SUR LE RESPECT DES MAXIMUMS D'ÉLÈVES PAR GROUPE

Comme à chaque année, le 15 octobre est la date butoir pour constater le respect des maximums d'élèves par groupe. Ce maximum s'applique à chacun des groupes d'élèves du secteur régulier, de l'adaptation scolaire, du cheminement particulier ou des classes spécialisées. Lorsque le maximum n'est pas respecté dans un groupe, l'enseignant a droit à une compensation monétaire. Ces règles font partie intégrante de nos conditions de travail et, lorsqu'elles ne sont pas respectées, les enseignant.es touché.es par cette situation ont droit à une compensation monétaire.

Au cours des prochaines semaines, vous serez interpellé.e par les personnes déléguées syndicales de votre école afin de participer à cette opération sur le respect des maximums d'élèves par groupe. Vous serez appelé.e à compléter un formulaire et à remettre certains documents afin que nous puissions dresser le portrait de chacun des groupes des cinq écoles secondaires.

À la suite de cette collecte de données, le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries déposera un grief collectif en vos noms, s'il constate que les règles de formation de groupes ne sont pas respectées.

Évidemment, votre participation est essentielle à cette enquête, surtout dans le contexte actuel lié aux compressions budgétaires. C'est pourquoi nous vous demandons de demeurer à l'affût des communications qui vous seront transmises par les délégué.es et de remettre les informations demandées dans les délais prescrits.

Vous êtes nouvellement engagé.e par le centre de services?

Voici les documents à remettre au Centre de services scolaire pour les personnes nouvellement engagées :

- Vos dossiers scolaires attestés officiels par chacune de vos institutions d'enseignement;
- Votre qualification légale (Brevet ou permis d'enseignement ou autorisation provisoire d'enseigner);
- Votre acte de naissance;
- Votre numéro d'assurance sociale (N.A.S.);
- Une déclaration d'antécédents judiciaires;
- Vos attestations d'expérience, s'il y a lieu.



Assurez-vous que tous ces documents ont bien été reçus par le service des ressources humaines. Déposez-les en personne au bureau des ressources humaines et demander une confirmation de dépôt à la personne de l'accueil qui en prendra possession. Si vous faites le choix de transmettre vos documents par courriel, assurez-vous de garder précieusement une copie du courriel et des pièces jointes.

Répondez rapidement à toute communication ou demande du centre de services; tout retard ou toute négligence à répondre peut retarder l'analyse de votre dossier, et souvent retarder la **reconnaissance de votre bon échelon salarial**. Demandez qu'une **attestation de scolarité** vous soit remise à la suite du traitement de votre dossier.

Après avoir remis vos documents, **si vous constatez que votre échelon salarial n'est pas le bon, contactez le service des ressources humaines ainsi que le syndicat**. Ne laissez pas trainer les choses indûment.

LE SES EN ACTION

Manifestation Uni-es pour l'école (7 sept. 2025)



**Non aux coupures en éducation !
(présence au caucus de la CAQ et manifestation Pour la suite du monde (27 sept. 2025))**



Lancement de la SPEP 2025

INSCRIPTIONS - FORMATION DU SES SUR LA RETRAITE

Le 12 novembre prochain, le SES offre une séance d'information à tout.e enseignant.e qui veut connaître la teneur de son régime de retraite. Lors de cette soirée, il sera entre autres question des conditions d'admissibilité à la retraite, du calcul de la rente de retraite, de la pénalité actuarielle, de la compréhension de l'État de participation, et de bien d'autres sujets inhérents à la retraite et au RREGOP.

Attention! Cette session est différente du séminaire de planification de la retraite donné par l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle n'a pas les mêmes objectifs.

POUR VOUS INSCRIRE



FORMATIONS À VENIR

**Membres des conseils
d'école ou de centre**

Nouvelles personnes déléguées

Retraite

Pour consulter notre offre de formation :



PRÉSIDENCE DE DÉBAT



**Vous aimeriez animer
des instances syndicales ?**

**La FAE vous offre une formation
les 13 et 14 novembre prochains!**

Si vous êtes intéressé.es, écrivez-nous !

**Suivez-nous sur
Facebook!**



**Consultez notre page Web
pour trouver des réponses à vos
questions et pour suivre nos
actualités!**



**Vos coordonnées ont changé?
Communiquez avec nous
pour les modifier!**



**Pour nous joindre, écrivez-nous à
l'adresse infosyndicat@leses.org ou
appelez-nous au 450-455-9492.**